

6 - LANCEMENT DE FRANCE EXPERTISE INTERNATIONALE

Doter la France des outils les plus performants pour conduire sa diplomatie d'influence, tel était l'objectif de la loi relative à l'action extérieure de l'État. La loi du 27 juillet 2010 et son décret d'application du 25 février 2011 ont ainsi créé un établissement public à caractère industriel et commercial : France Expertise Internationale (**FEI**), placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le Parlement et le gouvernement ont souhaité inscrire la création de **FEI** dans une politique publique nouvelle, appelée à promouvoir le fort potentiel de notre pays dans tous les domaines de l'expertise internationale, qu'il s'agisse de la santé, de la gouvernance, de la sécurité, de l'agronomie, de l'environnement, du développement durable, des infrastructures, de la culture, de l'enseignement supérieur ou de l'éducation.

FEI a pour vocation de contribuer, avec tous les opérateurs, publics et privés, à faire figurer l'offre française aux premiers rangs du marché mondial.

La France sera ainsi en mesure de répondre à la demande d'expertise et d'assistance technique qui est en croissance constante et se chiffre en dizaines de milliards d'euros par an.

Pour remplir sa mission, **FEI** concentre son activité sur l'ingénierie de projets au bénéfice d'États et d'organisations internationales, notamment de l'Union européenne. **FEI** dispose d'une capacité à fédérer dans tous les domaines et à mobiliser des opérateurs publics et privés français, européens ou de pays tiers. **FEI** est accrédité par l'Union européenne pour recevoir une délégation de gestion des fonds communautaires.

FEI inscrit son action dans le partenariat : avec d'autres opérateurs, avec d'autres établissements publics tels que l'Agence française de Développement, avec ses homologues européens, avec la société civile. **FEI** peut également être un instrument de coopération internationale.

FEI sera dirigé par Cyrille Pierre, conseiller référendaire à la Cour des comptes.

Pour plus d'informations : www.fei.gouv.fr

